

Conditions Générales de Vente et de Services applicables au 1er Mars 2020

Article 1 - Objet - Champ d'Application

(1) Les présentes Conditions générales de vente et de services (ci-après les «CGV») s'appliquent à toutes ventes de produits et/ou de développements de synthèses sur mesure à des fins de transformation et/ou de recherche (ci-après les «Produits») et/ou de services proposés par abcr, incluant notamment des services de recherche, consultation et/ou solutions de reconditionnement à façon notamment présentés sur son site internet (ci-après les «Services») commercialisés par la société abcr france, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 840 121 057 00011, dont le siège social est situé immeuble Danica B 21, avenue Georges Pompidou, 69486 Lyon Cedex 3 (ci-après «abcr») à tout client personne morale agissant dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (ci-après l'«Acheteur»). Les présentes conditions ne s'appliquent pas aux personnes physiques agissant dans un cadre non professionnel.

Sauf stipulation contraire, il est expressément précisé que les Produits ne doivent pas être utilisés en l'état comme additifs dans des denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et/ou animale, dans des médicaments à usage humain ou vétérinaire et/ou dans des produits cosmétiques ainsi qu'à des fins de diagnostics in-vivo.

(2) Sauf stipulation contraire, les CGV applicables sont celles dans leur dernière version au moment de la commande de l'Acheteur.

(3) Les CGV constituent, en vertu de l'article L.441-6 du Code de commerce, le socle unique de la négociation commerciale entre les parties concernant la vente de Produits ou de Services. Elles régissent toutes commandes passées par l'Acheteur, à l'exclusion de toutes mentions ou documents non convenus entre les parties.

(4) Le fait de passer commande emporte l'acceptation des présentes CGV par l'Acheteur.

(5) Dans l'éventualité où l'une quelconque des dispositions des CGV serait nulle ou non valide, cette nullité n'affectera pas la validité des dispositions restantes.

(6) L'Acheteur reconnaît expressément et accepte que abcr puisse sous-traiter tout ou partie de la fourniture des Produits et/ou Services à des tiers.

Article 2 - Commandes - Conclusion du Contrat

(1) Les commandes de Produits et/ou Services sont passées par l'Acheteur par tous moyens écrits.

L'Acheteur est informé que tous catalogues, documents techniques (par ex. dessins, plans, calculs, références à des normes DIN) ou autres documents descriptifs des Produits (y compris sous forme électronique) ou tous documents pour lesquels abcr se réserve les droits de propriété et droit d'auteur ne sont fournis qu'à titre d'information et n'ont qu'une valeur indicative.

(2) Toute commande passée par l'Acheteur est ferme. Toute commande reçue par abcr ne deviendra définitive, pour les Produits, qu'après confirmation expresse écrite d'abcr par tous moyens écrits dans un délai de quatorze (14) jours à compter de sa réception ou par la livraison de la marchandise à l'Acheteur et pour les Services à compter de l'émission du devis correspondant.

Les devis émis par abcr sont valables pour une durée de trente (30) jours.

(3) Sauf accord contraire conclu entre l'Acheteur et abcr, l'Acheteur s'engage à respecter les dispo-

sitions légales et administratives applicables, notamment relatives à l'importation, au transport, au stockage et à l'utilisation de la marchandise.

Article 3 - Produits - Services/Informations - Garanties

(1) Sauf accord exprès contraire entre les parties, les Produits et/ou Services proposés à la vente par abcr sont ceux disponibles à son catalogue et/ou disponibles sur le site internet d'abcr <https://www.abcr.com> au moment de la commande, sous réserve de la disponibilité des Produits.

abcr se réserve le droit à tout moment de modifier les caractéristiques des Produits, notamment les quantités et degrés de pureté, pour quelque cause que ce soit et notamment en raison de l'application de nouvelles normes, textes ou règlements quels qu'ils soient, qui dans cette dernière éventualité, pourront intervenir à tout moment y compris après la commande de l'Acheteur.

Il est expressément reconnu par l'Acheteur que les commandes de Produits et/ou Services peuvent être soumises à des restrictions à l'importation et/ou à l'exportation.

(2) Sauf stipulation contraire et sous réserve de l'application de dispositions d'ordre public, abcr garantit uniquement la conformité des Produits et/ou des Services à leurs spécifications ainsi qu'aux lois et règlements applicables et en vigueur au sein de l'Union Européenne, à l'exclusion de toute autre garantie de quelque nature que ce soit, écrite ou orale, expresse ou implicite, y compris, notamment, toute garantie relative à l'adaptation des Produits et/ou Services à un usage particulier.

Dans ce cadre, il est expressément convenu entre les parties que toute condition spécifique convenue entre les parties, et/ou toute utilisation prévue au contrat et/ou, toute «Utilisation identifiée» concernant ce Produit et/ou Service au sens du règlement Européen sur les produits chimiques «REACH» ne peuvent en aucun cas être interprétés comme l'octroi d'une garantie de conformité par abcr et ne sont en tout état de cause pas couverts par la garantie prévue aux présentes CGV à quelque titre que ce soit.

(3) Les informations concernant les Produits et les Services d'abcr sont fournies en tenant compte des meilleures connaissances disponibles d'abcr au moment de leur fourniture. Les informations fournies par abcr portant notamment sur l'état et les modalités de conservation des Produits et figurant sur les fiches d'informations ne sont que des recommandations, sans qu'aucune garantie ne soit fournie à ce titre par abcr. L'Acheteur doit par conséquent s'assurer que les conditions de stockage conviennent à la bonne conservation des Produits et présentent les garanties de sécurité imposées par la réglementation en vigueur applicable.

(4) A ce titre et constituant une condition essentielle de la vente de Produits et/ou Services, il appartient à l'Acheteur de vérifier préalablement à la commande, notamment que les propriétés techniques des Produits permettent l'utilisation des Produits pour l'usage et dans les conditions auxquelles l'Acheteur les destine. abcr n'est pas responsable des dommages dus à une utilisation contraire aux prescriptions et/ou aux dispositions ou à une manipulation non conforme des produits. L'Acheteur est seul responsable du respect des conditions de sécurité adéquates.

Il appartient également à ce titre au seul Acheteur de s'assurer que les Produits sont conformes aux règles de sécurité pour l'emploi considéré dans l'environnement envisagé.

Article 4 - Délais de Livraison

(1) Même si les délais de livraison sont évalués aussi exactement que possible par abcr, ils sont mis en œuvre en fonction des possibilités d'approvisionnement et de production. Les délais de livraison sont donc donnés à titre indicatif dans le cadre d'une obligation de moyen. Les délais de livraisons sont convenus par écrit entre les parties et/ou sont indiqués par abcr lors de l'acceptation de la commande.

(2) Toute demande de modification de commande acceptée par abcr en cours d'exécution d'une commande entraînera une prolongation automatique du délai de livraison des Produits à l'Acheteur, sans que la responsabilité d'abcr puisse être recherchée à ce titre.

Article 5 - Livraison, Transfert des Risques

(1) La livraison s'effectue à partir des entrepôts d'abcr, qui peuvent être situés à l'étranger.

Sauf disposition contraire, abcr se charge uniquement de l'organisation du transport (notamment l'entreprise de transports, l'itinéraire d'expédition, l'emballage), dont les frais d'expédition, le dédouanement sont à la charge exclusive de l'Acheteur.

(2) Les risques liés aux Produits sont transférés à l'Acheteur au plus tard lors de la remise des Produits au premier transporteur, chauffeur ou à toute personne ou société chargée de l'exécution de l'expédition, conformément à l'incoterm EXW (EX WORKS) en l'absence de précision contraire, ou conformément à l'incoterm figurant sur l'accusé de réception de la commande émis par abcr.

(3) Si l'Acheteur refuse de réceptionner les Produits, ou refuse de collaborer ou si la livraison est retardée pour une raison dont l'Acheteur est responsable, abcr se réserve la faculté de facturer à l'Acheteur notamment les frais de magasinage et d'assurance correspondants.

Article 6 - Force majeure

En cas d'événements et circonstances sur lesquels abcr ne peut exercer aucune influence au sens de l'article 1218 du Code civil entraînant notamment une limitation de disponibilité et/ou une indisponibilité totale des Produits, empêchant abcr d'exécuter ses obligations contractuelles, abcr est, dans la mesure où elle est concernée, libérée des obligations contractuelles pendant toute la durée des perturbations, sans que sa responsabilité puisse être recherchée à ce titre. Dans l'éventualité où ces événements et circonstances durerait plus d'un mois (1) mois, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties.

Nonobstant ce qui précède, il est expressément convenu entre les parties que les événements suivants entraîneront également la suspension du contrat pour leur durée: catastrophes naturelles, guerres, perturbations du trafic ou d'exploitation, décisions des autorités.

Article 7 - Prix et Conditions de Paiement

(1) Sauf stipulation contraire, les prix applicables pour les Produits sont ceux indiqués sur la boutique en ligne d'abcr accessible sur le site internet www.abcr.com au moment de la passation de la commande et pour les Services, sur le devis émis par abcr. Ils s'entendent en Euros (EUR), hors taxes et tous impôts, taxes, droits et redevances à payer en application des lois et règlements français ou étrangers sont à la charge de l'Acheteur.

Conditions Générales de Vente et de Services applicables au 1er Mars 2020

Article 7 et suiv. - Prix et Conditions de Paiement

En raison notamment de l'évolution des prix, de la concurrence, des coûts de production des Produits ou en cas d'augmentation du coût des matières premières, abcr se réserve la faculté de modifier les prix des Produits et/ou des Services à tout moment, sauf pour les commandes en cours, sous réserve de l'information préalable de l'Acheteur, sans que cette modification ne puisse donner lieu au paiement de dommages et intérêts de la part de abcr.

Il est expressément reconnu par l'Acheteur que le prix des Produits et/ou Services peut varier en fonction du pays de destination des produits et/ou en raison de leurs classes et/ou lignes spécifiques.

Conformément à l'article 5 ci-avant et sauf stipulation contraire, l'Acheteur supportera tous les frais relatifs au transport, à l'assurance, aux frais de douane, taxes, droits et autres redevances.

(2) En cas de commandes en petites quantités et/ou de livraisons particulières et/ou de modification de commande, abcr se réserve le droit de facturer des frais de traitement en complément.

(3) Sauf stipulation contractuelle contraire, l'Acheteur est tenu de payer le prix convenu au plus tard sept (7) jours suivant la livraison des Produits ou de l'exécution de la prestation, date de facture. Toutefois, abcr se réserve le droit d'exiger un paiement anticipé.

(4) En cas de retard de paiement, même partiel d'une facture, l'Acheteur sera redevable, de plein droit sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire d'une pénalité de retard calculée en application de l'article L.441-6 du Code de commerce, jusqu'à paiement effectif de la totalité de la somme due en principal et accessoire.

Dans cette hypothèse, l'Acheteur sera également redevable de l'indemnité forfaitaire due pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévue à l'article L.441-6 du Code de commerce ou toute disposition qui s'y substituerait ou la compléterait et au montant en vigueur à la date d'émission de la facture.

abcr se réserve d'autre part, la faculté dans un tel cas de suspendre l'exécution de toute commande et/ou d'annuler toute commande en cours jusqu'au règlement total de toutes les factures en cours et/ou de n'effectuer de nouvelles livraisons que sous réserve d'un règlement comptant.

(5) Les réclamations éventuelles sur les Produits et/ou Services, ne dispensent pas l'Acheteur de régler chaque facture à la date d'échéance.

(6) Le lieu d'exécution de l'obligation de paiement de l'Acheteur est le siège de abcr, indépendamment du lieu de remise des Produits et/ou d'exécution des Services.

Article 8 - Réserve de Propriété

abcr SE RESERVE LA PROPRIETE DES MARCHANDISES LIVREES JUSQU'AU PAIEMENT INTEGRAL DU PRIX D'ACHAT EN PRINCIPAL, INTERETS, ET ACCESSOIRES DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES 2367 A 2372 DU CODE CIVIL OU DE TOUTE DISPOSITION QUI S'Y SUBSTITUERAIT. A CE TITRE, SI L'ACHETEUR REVEND LES PRODUITS SOUS RESERVE DE PROPRIETE, abcr POURRA OPERER UN DROIT DE SUITE EN RECLAMANT LA CREANCE DIRECTEMENT AUPRES DU CLIENT FINAL, SANS PREJUDICE DE TOUS DOMMAGES-INTERETS QUI POURRAIENT ETRE RECLAMES A L'ACHETEUR.

Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'Acheteur, et ce, dès la livraison à l'Acheteur dans les conditions prévues à l'article 5 ci-avant, des risques de perte et de détérioration des produits ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 9 - Non-conformité des Produits - Notifications de vice par l'Acheteur

(1) L'Acheteur s'engage à ne donner décharge au transporteur qu'après s'être assuré que les Produits sont complets et en parfait état. A cet effet, l'Acheteur est tenu, dès la livraison, de débiter les Produits hors de leurs emballages secondaires afin de vérifier l'absence d'avaries. En cas de dommages, d'avaries ou de manquements constatés, il appartient à l'Acheteur de notifier ses réserves par écrit sur le bon de livraison remis par le transporteur et au plus tard par lettre recommandée avec demande d'avis de réception auprès du transporteur, avec copie à abcr, dans un délai de trois (3) jours maximum suivant la livraison des Produits.

(2) La livraison d'une quantité inférieure de Produits pour tenir compte d'un conditionnement spécifique est tolérée et ne constitue pas une non-conformité de la livraison à la commande.

(3) Toute non-conformité ou vices apparents, autres que celles relatives à une problématique de transport, doivent être notifiés par l'Acheteur à abcr par écrit dans un délai de sept (7) jours à compter de la livraison, et en cas de vices non identifiables lors de la vérification, dans le même délai à compter de leur découverte. L'Acheteur doit indiquer dans sa réclamation, le numéro du bon de livraison ou le numéro de la commande ainsi que le numéro du produit figurant sur l'étiquette du Produit concerné (numéro LOT). L'Acheteur doit fournir toute justification quant à la réalité des non-conformités constatées.

Passé ces délais, aucune réclamation portant sur des vices apparents ou sur la conformité des produits à la commande ne sera prise en compte par abcr.

(4) Le délai de prescription pour toutes réclamations pour toute non-conformité à la commande, aux spécifications et/ou vices cachés est d'un (1) an à compter de la livraison des Produits.

Article 10 - Procédure de Retour des Produits

(1) Après accord préalable écrit d'abcr et sous réserve du respect des délais prévus à l'article 9, les Produits défectueux seront retournés par l'Acheteur à ses frais à l'adresse suivante: abcr GmbH, Im Schleiert 10, Allemagne, 76187 Karlsruhe.

(2) Si le Produit présente un vice, abcr pourra soit procéder à la réparation du Produit soit le remplacer. Si la réparation du produit n'est pas possible ou si elle est trop coûteuse au regard du prix du Produit, abcr remplacera le Produit ou procédera à son remboursement en cas d'impossibilité de remplacement, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

(3) Les frais nécessaires occasionnés aux fins de vérification et d'exécution ultérieure, en particulier les coûts de transport, d'acheminement, de main d'œuvre et de matériel (à l'exception des frais de démontage et de montage) sont à la charge de abcr, lorsqu'un vice répondant aux conditions ci-dessus mentionnées est effectivement constaté par abcr. Dans le cas contraire, abcr se réserve la possibilité de facturer à l'Acheteur les frais engagés du fait de demandes de garanties injustifiées, à savoir notamment les coûts de main d'œuvre et de transport.

Article 11 - Responsabilité

(1) Sauf stipulations contraires expressément convenues entre les parties ou prévues dans les présentes CGV, y compris les clauses suivantes, abcr garantit uniquement la conformité des Produits aux spécifications produit de abcr à l'exclusion de toute garantie de destination.

(2) En tout état de cause, la responsabilité d'abcr est limitée à la réparation du dommage direct subi par l'Acheteur et plafonnée au montant du prix de vente versé par l'Acheteur selon la commande correspondante. Toute responsabilité d'abcr pour dommages consécutifs, indirects ou directs, incluant notamment toute perte d'exploitation, de chiffre d'affaire, et/ou de manque à gagner est expressément exclue.

(3) Si abcr est mise en cause par des tiers pour des dommages en vertu de la responsabilité du fait des produits pour une cause imputable à l'Acheteur, l'Acheteur s'engage à garantir et indemniser abcr pour tous les coûts en résultant.

En tout état de cause, abcr n'est pas responsable de l'inadaptation, des défauts ou détériorations des Produits, ou provoqués par les Produits et qui résulteraient:

- du stockage ou de l'utilisation des Produits non conformes aux présentes conditions générales et/ou recommandations d'abcr;
- de l'usure naturelle des Produits ou des conditions de stockage non adaptées;
- de Produits reçus dans un emballage non scellé et qui n'auraient pas été retournés par l'Acheteur;
- d'une utilisation, manipulation contraire aux prescriptions et recommandations d'abcr, et/ou anormale, non adaptée ou non compatible avec les Produits;
- de tout contact direct ou indirect des Produits avec toute matière, produit ou matériel de l'Acheteur;
- d'une modification des Produits;
- de la négligence, d'un défaut de surveillance ou d'entretien;
- de la réutilisation d'un Produit à usage unique;

Ces inadaptations, défauts ou détériorations sont exclus de toute garantie. La responsabilité d'abcr ne saurait être engagée au titre de ces faits.

Article 12 - Conditions spéciales pour l'Utilisation de la Boutique en ligne

(1) Toute commande de Produits et/ou de Services passée en ligne par l'Acheteur est régie par les présentes Conditions Générales.

(2) Accès Limité

L'utilisation de la boutique en ligne d'abcr est réservée aux personnes morales agissant dans le cadre de leur activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole qui se sont préalablement enregistrées conformément à la procédure visée ci-après.

(3) Inscription

12.3.1 Tout achat via la boutique en ligne d'abcr accessible sur le site internet abcr.com est strictement réservé aux utilisateurs préalablement inscrits, et dont l'inscription a été préalablement validée par abcr.

12.3.2 Afin de s'inscrire en ligne, l'utilisateur doit compléter et envoyer les formulaires électroniques d'inscription accessibles sur la page «Créer votre Compte» en cliquant sur l'onglet «Se connecter» sur la page d'accueil.

L'Acheteur est tenu de fournir des données complètes et véridiques dans le cadre de son inscription.

Conditions Générales de Vente et de Services applicables au 1er Mars 2020

Article 12 et suiv. - Conditions spéciales pour l'Utilisation de la Boutique en ligne

L'Acheteur est informé lors de son inscription et accepte, après en avoir pris connaissance, que son inscription entraîne l'acceptation des présentes CGV.

12.3.3 Au cours de son inscription, l'Acheteur doit notamment renseigner un email ainsi qu'un mot de passe personnel au titre de ses identifiants.

L'email et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels et doivent être exclusivement utilisés par l'Acheteur. L'Acheteur est seul responsable de l'utilisation de ses identifiants de connexion. Dans ce cadre, l'Acheteur s'engage à ne pas transmettre ou divulguer ses identifiants à tous tiers. Dans l'éventualité où l'Acheteur souhaiterait communiquer ses identifiants à d'autres personnes au sein de sa société, l'Acheteur se porte fort du respect par lesdites personnes de la confidentialité de ces derniers.

Le mot de passe peut être modifié à tout moment en cliquant sur l'onglet « Changer de mot de passe » sur le compte de l'Acheteur.

En cas de perte et/ou d'oubli du mot de passe, l'Acheteur peut le réinitialiser en renseignant son adresse email dans l'onglet « Mot de passe oublié ? » afin de recevoir un email lui permettant sa réinitialisation.

12.3.4 Une fois la demande d'inscription finalisée, un email d'accusé de réception est envoyé à l'Acheteur.

Dans l'intervalle, abcr procède à une vérification de la demande d'inscription et se réserve le droit de refuser ou annuler toute inscription, notamment dans l'éventualité où il apparaîtrait à abcr que les informations renseignées sont fausses et/ou incomplètes.

Lorsque l'inscription est validée par abcr, un email de conformation est adressé à l'Acheteur.

12.3.5 L'inscription est souscrite pour une durée indéterminée et peut être résiliée à tout moment par l'Acheteur en envoyant un email à l'adresse suivante: info@abcr.com.

12.3.6 La boutique en ligne ne peut être utilisée que par le client ou des utilisateurs autorisés.

Tout usage non autorisé d'identifiant suspecté par l'Acheteur doit être reporté immédiatement à abcr. En cas d'information et/ou activité suspecte sur un compte, abcr se réserve la possibilité de bloquer unilatéralement l'accès au compte.

12.3.7 L'Acheteur doit veiller à ce que les informations à son égard (nom de la société, adresse etc.) soient toujours à jour. abcr ne saurait être tenue responsable pour tous retard et/ou défaut de livraison des Produits et/ou Services causés par des informations de livraison incomplètes et/ou incorrectes.

(4) L'accès à la boutique en ligne par l'Acheteur ne vaut pas garantie de la disponibilité des Produits et/ou Services par abcr. Toute commande de Produits et/ou Services doit être confirmée par écrit par abcr, conformément à l'article 2 ci-dessus.

(5) En tout état de cause, il est expressément précisé que les délais de livraison indiqués dans la boutique en ligne sont indicatifs et se comptent à partir de la date d'envoi des Produits.

Article 13 - Données personnelles

Certaines informations nominatives concernant l'Acheteur et/ou ses employés et/ou représentants, en particulier les noms, prénoms, titres, fonctions et départements, coordonnées téléphoniques et adresses email, sont collectées par abcr en tant que responsable de traitement aux seules fins de l'exécution des commandes.

abcr essaie de limiter au maximum les données collectées dans ce cadre. Celles-ci ne sont communiquées le cas échéant qu'aux seules sociétés du groupe ayant à en connaître le contenu ainsi qu'aux partenaires logistiques et de transport d'abcr le cas échéant. Les données collectées ne sont pas envoyées en dehors de l'Union Européenne et sont conservées que pendant la durée de la collaboration d'abcr et de l'Acheteur, puis pendant la durée minimum de conservation des documents commerciaux. abcr a mis en place, dans le cadre d'une démarche de mise en conformité avec la nouvelle réglementation, les moyens permettant la sécurité des données (www.abcr.de/en/privacy-data-protection/).

La personne concernée conserve l'entière maîtrise de ses données et peut dans ce cadre, solliciter leur accès, suppression, demander une rectification ou solliciter une limitation de leur traitement dans les conditions légales prévues à cet effet. Pour l'exercice de l'ensemble des droits, un email peut être adressé à: info@abcr.com.

Délégué à la protection des données d'abcr: Michael Oehler, DATENSCHUTZ perfect GbR, Karlsruhe, Stiller Winkel 4, Allemagne, 76187 Karlsruhe; email: datasecurity@abcr.com.

Article 14 - Propriété Intellectuelle

(1) L'Acheteur reconnaît que abcr GmbH est le propriétaire exclusif de la marque abcr ainsi que notamment du savoir-faire attaché aux Produits et/ou Services.

(2) abcr garantit à l'Acheteur qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle et autorisations d'utilisation attachées aux Produits et Services.

Article 15 - Choix de Loi et de Juridiction

(1) Les relations avec l'Acheteur sont régies par le droit français, à l'exclusion expresse de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises du 11 avril 1980.

(2) De convention expresse, il est attribué compétence exclusive pour tous les litiges qui s'élèveraient entre les parties à l'occasion de la conclusion, de l'exécution ou de la cessation de leurs relations commerciales au titre des Produits vendus et/ou des Services réalisés par abcr, aux tribunaux compétents du siège social d'abcr, quels que soient le lieu de livraison des Produits et le mode de paiement accepté, et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Article 16 - Langue du Contrat

Si le texte des présentes CGV est communiqué à l'Acheteur dans une langue autre que le français, cela ne servira qu'à faciliter la compréhension. Dans tous les cas, la langue française prévaut et fait exclusivement foi.

Version: 1. Mars 2020

abcr france, société par actions simplifiée immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 840 121 057 00011, dont le siège social est situé immeuble Danica B 21, avenue Georges Pompidou, France, 69486 Lyon Cedex 3